



CSP REPRISE CDI + PERIODE D ESSAI

Par **july280**, le **23/09/2015** à **15:25**

Bonjour

je bénéficie du CSP mais j'ai probablement retrouvé un emploi.

Ma question concerne la période d'essai, à ce jour pour un cadre elle est de 4 mois renouvelable une fois, si de mon fait je mets fin à la période, est ce que je bénéficie de nouveau du CSP? et aussi si la période d'essai est renouvelée?

De plus mon conseiller m'a parlé d'une prime de reclassement en cas de reprise d'un CDI, même question si je mets , de mon fait, fin à la période d'essai, je dois rembourser cette prime?

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **23/09/2015** à **16:37**

Normalement, la rupture de la période d'essai même si c'est à votre initiative, permet une reprise du CSP et de l'allocation sans modification du terme initial...

Si vous voulez parler de l'allocation différentielle de reclassement pour la reprise d'un emploi moins rémunéré, je ne pense pas qu'elle soit remboursable mais le mieux serait de demander confirmation à Pôle Emploi...

Par **july280**, le **23/09/2015** à **16:53**

merci mais au 3949 ils ne gèrent pas les questions relatives au CSP... je vais aller sur place
je pense
encore merci

Par **P.M.**, le **23/09/2015** à **18:05**

Vous pouvez aller sur place ou envoyer un message depuis le site de Pôle Emploi...